

tenue sous la présidence de Monsieur PECCHIONI, assisté(e)
de Monsieur JUSTE et Madame HOUVET, Conseillers
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique
Madame BOUCHUT, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2202599	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du permis de construire du 01/10/2021 n° 00513321H0014 , de la commune de St Chaffray pour la SARL C.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître VELLIN Fanny (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT CHAFFREY SARL C	SELARL APA & C SELARL ROUANET AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2311748	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIONI
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite par laquelle le directeur de l'institut de neurosciences de la Timone refuse de communiquer à la requérante différents documents.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ONE VOICE	GEO AVOCATS (Cour)
Défendeur	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE - AMU	

09 heures 00

03)	DOSSIER N° 2105443	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire	Annuler le permis de construire litigieux délivré à la SCI MOLFINO par arrêté du 24/12/20 sous le n° PC 1300120J0228, ensemble la décision expresse de rejet du recours gracieux datée du 22 Avril 2021.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame G Madame C	Représentants des parties Maître VIMINI Vincent (Cour) Maître VIMINI Vincent (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE SCI MOLFINO	SELARL ANDREANI-HUMBERT (Cour) CABINET RIVIERE AVOCATS ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2105444	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire	Annuler le permis de construire litigieux délivré à la SCI MOLFINO par arrêté du 24/12/20 sous le n° PC 1300120J0228, ensemble la décision expresse de rejet du recours gracieux datée du 22 avril 2021.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame M	Représentants des parties Maître VIMINI Vincent (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE SCI MOLFINO	SELARL ANDREANI-HUMBERT (Cour) CABINET RIVIERE AVOCATS ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2204277	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 24/12/2021 de la commune de Lambesc refusant un permis de construire n° PC 01305021M0035 à Monsieur A , ensemble la décision de rejet du recours gracieux.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur A	Représentants des parties Maître AUBRET Héloïse (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LAMBESC	SELARL PARRACONE AVOCATS PROVENCE

09 heures 00

06)	DOSSIER N° 2409262	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté de permis de construire N° PC 1300123J0328 prononcé au nom du Maire d'AIX EN PROVENCE le 26 mars 2024 au profit de la société AIC PROVENCE.		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur W	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame W	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame C	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame D	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur M	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame A	Maître LESSI Marie (Cour)
	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER PARC CEZANNE	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur C	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame C	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur C	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame C	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame C	Maître LESSI Marie (Cour)
	SCI C	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame D	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame V	Maître LESSI Marie (Cour)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame B	Maître LESSI Marie (Cour)
	Monsieur M	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame M	Maître LESSI Marie (Cour)
	Madame T	Maître LESSI Marie (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE	SELARL ANDREANI-HUMBERT
	SARL AIC PROVENCE	SELARL S.Z.

07)	DOSSIER N° 2409190	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté n°PA 004128 23 00001 signé le 23 février 2024 par Monsieur le Maire de la Commune de MONTFURON, autorisant la création d'un lotissement de 17 lots avec voies et espaces verts sur les parcelles B 411, 413, 415, 421 et 424.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	MONTFURON AVENIR	Maître BRONZANI Céline (Cour)
	Monsieur L	Maître BRONZANI Céline (Cour)
	Madame L	Maître BRONZANI Céline (Cour)
	Monsieur B	Maître BRONZANI Céline (Cour)
Défendeur	Monsieur et Madame P	Maître BRONZANI Céline (Cour)
	COMMUNE DE MONTFURON	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT
	SOCIETE GRAND DELTA HABITAT	Maître AVRIL Claude (Cour)

08)	DOSSIER N° 2405663	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire	Annuler le permis de construire n° PC 013055 22 00916P0 délivré le 28 février 2024 par la commune de Marseille à la SAHLM SFHE.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Madame K	Maître CALAS Aurore (Cour)
Défendeur	Monsieur K	Maître CALAS Aurore (Cour)
	COMMUNE DE MARSEILLE	
	SFHE	SCP CABINET ROSENFELD

09 heures 00

09)	DOSSIER N° 2405814	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Annuler le permis de construire n° PC 013055 22 00916P0 délivré le 28 février 2024 par la commune de Marseille à la SAHLM SFHE.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame D	Maître SAVI Julie
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE SFHE	SCP CABINET ROSENFELD

10)	DOSSIER N° 2310276	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté de refus de permis de construire PC01300223C0011 émis par la mairie d' Allauch en date du 16/06/2023 au profit de la SAS EIFFAGE IMMOBILIER SUD EST.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE	
Défendeur	COMMUNE D'ALLAUCH SAS EIFFAGE IMMOBILIER SUD-EST	Maître CONSTANZA Franck SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES

11)	DOSSIER N° 2306663	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire Annuler l'arrete n° PC 01300223C0011 en date du 16 juin 2023 portant refus de permils de construire oppose par la Commune d'Allauch à la SAS EIFFAGE IMMOBILIER SUD-EST.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EIFFAGE IMMOBILIER SUD-EST	SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE D'ALLAUCH	Maître CONSTANZA Franck

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2402291	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du permis de construire PC01300223C011 en date du 8 janvier 2024 délivré par la commune de Allauch portant refus de permis de construire à la société SAS EIFFAGE IMMOBILIER SUD-EST.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS EIFFAGE IMMOBILIER SUD EST	SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE D'ALLAUCH	Maître CONSTANZA Franck
Intervenant	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE	
13)	DOSSIER N° 2309591	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire Annuler l'arrêté N° PC.130552300085P0 du 5 mai 2023 par lequel le maire de Marseille a délivré à la SCI Marseille Larrat le permis de construire un ensemble immobilier de 43 logements sur un tènement foncier sis Bd Larrat dans le dixième arrondissement de Marseille,		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame T Monsieur et Madame E Monsieur et Madame K	Maître CAVIGLIOLI Benoît Maître CAVIGLIOLI Benoît Maître CAVIGLIOLI Benoît
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE SCI MARSEILLE LARRAT	SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES
14)	DOSSIER N° 2200735	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
Titre de l'affaire Annuler la décision implicite de rejet de leur recours gracieux en date du 27,09,2021 (décision en date du 27,11,21) par laquelle la commune e Marseille a rejeté leur demande de retrait et d'annulation du permis obtenu par Monsieur A n° PC 0130552000913P0.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B Madame S	IN SITU AVOCATS IN SITU AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE Monsieur A	Maître VINCENSINI François-Xavier

09 heures 00

15)	DOSSIER N° 2302558	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire	Annuler ensemble l'arrêté de permis d'aménager PA 01304722G0003 en date du 27 septembre 2022 et la décision tacite de refus sur le recours gracieux déposé par les requérants.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D	Maître GASIOR Nicole (Cour)
	Monsieur M	Maître GASIOR Nicole (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ISTRES	SELARL SINDRES
	Monsieur F	VICTOR GIOIA & ASSOCIES
16)	DOSSIER N° 2303939	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire	Condamner l'état à verser à Monsieur B la somme de 4.000 euros, assortie des intérêts au taux légal, eux-mêmes capitalisés.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	
17)	DOSSIER N° 2304311	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire	Demande au Tribunal de condamner l'Etat à lui verser la somme de 100 euros, assortie des intérêts au taux légal, eux-mêmes capitalisés.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

09 heures 00

18)	DOSSIER N° 2307982	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire	Condamner l'Etat à verser la somme de 200,00 euros.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	
19)	DOSSIER N° 2308911	RAPPORTEUR: Monsieur Cédric JUSTE
Titre de l'affaire	Condamner l'Etat à verser la somme de 300 € en réparation du préjudice subi.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	
20)	DOSSIER N° 2302761	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 12 décembre 2022 par laquelle le directeur de la maison centrale d'Arles refuse de lui louer un téléviseur.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	
21)	DOSSIER N° 2309223	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 20 juillet 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille a rejeté le recours administratif préalable obligatoire à l'encontre des sanctions disciplinaires qui lui ont été infligées le 22 juin 2023 par la commission de discipline de la Maison Centrale d'Arles.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

09 heures 00

22)	DOSSIER N° 2309354	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire	Annuler la décision du minsitre de la justice en date du 05/09/2023 de renouvellement du placement au quartier de prise en charge de radicalisation du centre de détention d'Aix Luynes.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

23)	DOSSIER N° 2309421	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire	Annuler la décision de placement à l'isolement au sein de la Maison d'arrêt d'Aix-Luynes en date du 29 septembre 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître CAROSSO Pierre (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

24)	DOSSIER N° 2406748	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire	Liquider l'astreinte fixée par le jugement du 2 mai 2024 n°2100413 à la somme de 2 500 euros pour la période allant du 18 mai 2024 au 7 juillet 2024 -Condamner la commune de Marseille à payer cette somme à la SAS FOOD PARK	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS FOOD PARK	Maître VICQUENAULT Sébastien
Défendeur	COMMUNE DE MARSEILLE	

09 heures 00

25)	DOSSIER N° 2401685	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 25/01/2024 par laquelle le Directeur de la Maison Centrale de Tarascon refuse de délivrer à la requérante un droit de visite.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Madame B
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

26)	DOSSIER N° 2401872	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 14 février 2024 du ministère de la justice reatant la demande de permis de visite demandé par la requérante.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	Madame R
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

Arrêté le 13/10/2025
Le président du tribunal